



SIGNATURE DE L'ACCORD GROUPE INTERESSEMENT (2023-2025) POUR TOUS LES SALARIES

FACE AU DILEMME, LE CHOIX DES OS !

A
C
C
O
R
D

G
R
O
U
P
E

La CFDT, 1er syndicat du Groupe Iliad, a demandé l'ouverture des négociations groupe pour l'intéressement afin que **tous les salariés** des sociétés éligibles soient couverts par l'accord sans démarche d'adhésion.

Compte tenu de l'inflation et du contexte économique des télécoms, **il était possible que l'enveloppe versée en 2024 soit nulle (sur la base de l'accord précédent).**

La Direction a proposé de faire évoluer les règles de calcul en se basant sur un pourcentage de la masse salariale et non sur le résultat financier.

Seule la participation évoluera, à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats financiers du groupe.

Notre **objectif** est le suivant : **Participation et Intéressement d'un montant au moins équivalent à un 13ème mois pour les rémunérations les plus faibles (jusqu'à 1800 € net).**

Nous préférons la stabilité et non l'incertitude pour les 3 prochaines années. **1000 à 1100 € d'intéressement chaque année** dans cette période d'inflation et d'incertitude **plutôt que rien.**

La CFDT (*comme l'ensemble des OS représentatives du Groupe*) a signé cet accord.

Nous disons : priorité aux salariés qui ont besoin d'un soutien pour leur consommation !

I
N
T
E
R
E
S
S
E
M
E
N
T



**RECONNAISSANCE DU TRAVAIL !
FIDELISATION !
GRATIFICATION !
VOTRE INTERET EST NOTRE PRIORITE !**

Le 07 Juillet 2023
Jean-Claude LAMY
DS Coordinateur
Groupe Iliad

Suivez-nous sur les
réseaux sociaux

Pour tous renseignements, votre contact CFDT : contact.uesiliad@cfdt-iliad.fr